



RGPD POUR FUTUR DPO

Cette formation est conforme au programme défini par la CNIL dans sa délibération n°2018-317 qui précise les compétences attendues du DPO et sa délibération n°2018-318 qui précise également en plus les savoir-faire attendus. La formation s'attachera aussi à proposer les stratégies de communication à mettre en œuvre par le DPO auprès de ses différents interlocuteurs interne ou externe à l'entreprise. Cette formation se veut aussi pratico-pratique.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les notions relatives à la protection des données des différents acteurs impliqués
- Comprendre les principes de la protection des données et l'exercice des droits des personnes concernées
- Identifier les responsabilités des acteurs
- Maîtriser les outils de conformité du traitement
- Savoir communiquer autour de la protection des données

Organisation de la formation

Type de formation :
Formation présentielle

But de la formation :
Perfectionnement, élargissement des compétences

Public :

- Toute personne désireuse de devenir DPO
- Dans le cadre d'une prise de fonction d'un nouveau poste
- Dans l'optique de passer la certification de DPO auprès d'un organisme certificateur.

Lieu :

API Formation

Durée :

35.00 heures

Tarif :

122 500 FCP/personne

Dates :

Le 21,22,23,26&27 septembre 2022

Equipe pédagogique

La qualité de nos formations repose sur une parfaite synergie entre notre équipe pédagogique et notre réseau d'intervenants experts. Leur mission commune : construire une offre pédagogique adaptée à tous vos besoins.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Apports théoriques et pratiques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Mises en pratique
- Contenus adaptés aux besoins du stagiaire

Notre formateur

Fondateur et Président de Yec'Hed Mat Conseil, Pierre Le Guellec a mené pendant 17 ans une carrière dans le domaine de la santé, notamment au sein de grands groupes industriels (Bio-Rad) et de laboratoires (Mérieux), avant de devenir Responsable des affaires réglementaires de la division médicale de Samsung. Biochimiste de formation, il est également titulaire de diplômes universitaires en protection des données à caractère personnel (Université Paris V) et d'un certificat de Référent en cybersécurité en TPE et PME. En 2018 il fonde Yec'Hed Mat, Cabinet de conseil au sein duquel il apporte son expertise sur le règlement européen

Formateur :
Pierre LE GUELLEC



sur la protection des données (RGPD) principalement appliqué aux données de santé dont les exigences de protection des données sont parmi les plus élevées. Il assure en parallèle la fonction de DPO (délégué à la protection des données) pour plusieurs entreprises industrielles et startups et assure de très nombreuses formations dans le domaine de la protection des données ainsi que des missions d'audit et d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD pour tout type d'entreprise.

Contenu de la formation

- **Le TRAITEMENT ET LES ACTEURS**
 - De l'origine de la protection des données à l'évolution des textes
 - Le RGPD et la LIL
 - Les parties prenantes pour le traitement
 - Le Responsable de traitement, le sous-traitant, la personne concernée, les autorités de contrôle nationale, l'autorité de contrôle européenne
 - Outil de conformité 1 : contrat entre responsables conjoints de traitement et Responsable de traitement et sous-traitant
 - Outil de conformité 2 : le registre de traitement du Responsable de traitement et du sous-traitant
 - Champ d'application du RGPD
 - Matériel
 - Géographique
 - Cas des transferts de données hors UE
 - Outil de conformité 3 : L'encadrement des transferts
 - Les données à caractère personnel
 - Les catégories de données
 - Les données « sensibles » : exceptions à leur traitement
- **LES BASES LEGALES DE TRAITEMENT ET LES DROITS DES PERSONNES**
 - Les conditions de licéité du traitement
 - L'information des personnes
 - Outil de conformité 4 : les mentions d'information des personnes
 - Outil de conformité 5 : Le registre de traitement du Responsable de Traitement
 - Outil de conformité 6 : le registre de traitement du sous-traitant
 - Le cas particulier du consentement
 - Outils de conformité 7 : preuve du consentement des personnes
 - Les droits des personnes
 - Outil de conformité 8 : procédure d'exercice des droits des personnes
- **LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES ET LE RISQUE DES TRAITEMENTS**
 - Principes de responsabilité
 - Rôle et mission du DPO (Data Protection Officer)
 - Communication en interne du DPO et formation en interne
 - Constitution d'une « Privacy team)

- Relation avec l'autorité de contrôle
 - Outil de conformité 9 : procédure en cas d'inspection de l'autorité de contrôle
 - Rôle et pouvoir des autorités de contrôle
 - L'autorité chef de file
- Relation avec les personnes concernées et l'exercice de leurs droits
- La veille juridique
 - Les autorités de contrôle francophones : CNIL (France), APD (Belgique), CNPD (Luxembourg)
 - L'autorité de contrôle européenne CEPD : lignes directrices et recommandations sectorielles
 - Outil de conformité 8 : procédure d'exercice des droits des personnes
- Formation continue du DPO
 - Les MOOC & les associations professionnelles
- Analyse des risques des traitements : le PIA (privacy Impact Assessment) ou AIPD (Analyse de l'impact relative à la protection des données)
 - La protection des données : Confidentialité – Intégrité – Disponibilités et Résilience
 - Outil de conformité 10 : construire un PIA avec l'outil de la CNIL
- **LA VIOLATION DE DONNEES ET LES AUDITS DE CONFORMITE**
 - La violation de données
 - Outil de conformité 11 : information des personnes concernées
 - Outil de conformité 12 : notification de l'autorité de contrôle
 - Audit en matière de protection des données
 - Les règles de l'audit chez un sous-traitant
 - La norme ISO 19011 relative à l'audit
 - La norme ISO 27701
 - Les référentiels sectoriels
- **MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES POUR LA SECURITE DES DONNEES**
 - La pseudonymisation et l'anonymisation des données
 - Outil de conformité 13 : La Charte Informatique
 - Le guide de l'hygiène informatique (ANSSI)
 - La sécurité informatique
 - Outil de conformité 14 : plan de continuité d'activité
 - Outil de conformité 15 : plan d'assurance sécurité
 - Cybersécurité
 - Que faire en cas d'attaque informatique
- **EVALUATION POST FORMATION SOUS LA FORME D'UN QCM**